

TERRITOIRE : Le Conseil Général de Lot et Garonne adopte son budget

Le [CONSEIL GENERAL DU LOT ET GARONNE](#) / T : 05.53.98.52.00 (siège à Agen/47) a adopté, le 24 avril dernier, son budget primitif 2015. Il s'élève à 434,6 M€. L'action sociale et la prévention médico-sociale représentent globalement 53,4 % des dépenses, à 232,2 M€. D'ailleurs, le Département lancera, début mai, un appel à projets ciblé sur trois dispositifs : l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, la mobilisation des acteurs de l'emploi dans les parcours d'insertion et le développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. Cet appel à projets sera doté d'une enveloppe de 4,9 M€ sur la période 2015 - 2020. www.lotetgaronne.fr